

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 17 AVRIL 2024

Convocations adressées le : mercredi 10 avril 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

### Titulaires présents :

Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;  
Christian GATARD ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU.

### Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Stéphane HOUQUES.

### Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU ; Nathalie SAVATON.

### Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Monsieur Emmanuel DENIS pour Monsieur Frédéric AUGIS.

### Absents excusés:

Armelle AUDIN ; Frédéric AUGIS ; Christophe BOULANGER ; Michel GILLOT ;  
Sébastien MARAIS ; Laurent RAYMOND ;

### Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT-LAVALLEE

**C 24/04/11 - FINANCES - CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION POUR  
LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DU SERVICE D'AUTOPARTAGE  
CITIZ POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Le service d'autopartage de la métropole tourangelle a été créé en avril 2012 à l'initiative du SITCAT. Opéré par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CITIZ DEVELOPPEMENT, il propose à ce jour 21 véhicules en autopartage, répartis sur 12 stations.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire et des communes de Vouvray, Vernou-sur-Brenne et La Ville-aux-Dames.

La Loi d'Orientation des Mobilités lui confie le soin de construire des solutions de mobilités diversifiées à l'échelle de son périmètre, et permet de contribuer au développement des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (autopartage et covoiturage). Conformément au Plan de Déplacements Urbains, le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaite inciter à l'usage raisonné de l'automobile en promouvant l'autopartage sur son territoire.

En 2023, le Syndicat des Mobilités de Touraine a ainsi octroyé une subvention de 30 000 € HT à la SCIC CITIZ DEVELOPPEMENT pour implanter une nouvelle station, mettre en service un véhicule PMR, et développer une campagne de communication ciblée afin de promouvoir le service. Le bilan de cette convention figure en annexe de la présente délibération.

L'opération ayant permis de développer le service d'autopartage, le Syndicat des Mobilités de Touraine souhaite poursuivre la promotion du service CITIZ sur son territoire.

Au titre de l'année 2024, la SCIC CITIZ DEVELOPPEMENT, au travers de l'opération « Développement du service d'autopartage CITIZ » a pour objectif de rénover et compléter le réseau de stations et de véhicules CITIZ.

Afin d'accompagner le développement du service d'autopartage CITIZ, il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 30.000 € HT à la SCIC CITIZ DEVELOPPEMENT pour l'année 2024.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

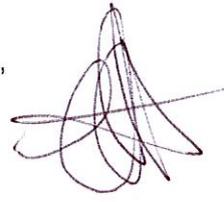
**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

- **ACCORDE** le versement d'une subvention à la SCIC CITIZ DEVELOPPEMENT à hauteur de 30.000 € HT pour l'année 2024 ;

- **AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention jointe en annexe, ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Armelle GALLOT-LAVALLEE</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--	---